



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/10/132**

Finances locales - subventions

**OBJET : Demande d'aide financière à la
Caisse d'Allocations Familiales du Gard
(CAF du Gard) - Investissement - Maison
pour Tous**

**Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : M. Jean DENAT, maire

EXPOSE : La commune a créé en janvier 2024, la Maison pour Tous afin de rassembler des activités qui étaient éparses entre les services communaux, l'ex-centre social RIVES et le centre culturel Robert Gourdon.

En s'engageant dans cette démarche, la commune a pour volonté de répondre au projet de création d'un centre socio culturel et sportif, structure unique d'animation de la vie associative avec une mutualisation de moyens permettant de fédérer, coordonner, et accueillir l'ensemble de la population.

Afin que le bâtiment de la Maison pour Tous réponde aux exigences d'un accueil adapté aux besoins de la population, la commune sollicite les services de la CAF pour l'obtention d'une aide financière à l'investissement. L'obtention de cette aide financière viendra soutenir le projet d'accueil permettant d'informer, d'accompagner, et d'orienter tous les administrés.

A cet effet, il est prévu, une demande auprès de la CAF pour un montant de 42 000 euros. Le montant total des travaux s'élève à 67 200 € HT et la participation de la commune à 25 200 €.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal de demander une aide financière à l'investissement de 42 000 € pour la maison pour tous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le...1.7. OCT. 2024..
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8. OCT. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier